

## CHRISTIAN ECKERT SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET, AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

## Journée nationale de destruction de la contrefaçon

Intervention de Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget

Aulnay-sous-Bois
Jeudi 05 Novembre 2015

Contact presse: Cabinet de Christian ECKERT: 01 53 18 45 04



Monsieur le Préfet, Madame la directrice générale, Mesdames et messieurs les chefs d'entreprise et représentants des fédérations professionnelles, Mesdames, Messieurs,

Pour la deuxième année consécutive, j'ouvre cette journée nationale de destruction des contrefaçons saisies par la douane dont c'est la troisième édition. J'ai souhaité m'y impliquer personnellement pour souligner notre mobilisation sans faille contre tous les trafics. L'heure est certes matinale – nous partagerons dans quelques minutes un café – mais garantit à ceux qui se sont levés tôt la primeur du broyage et de la compression des marchandises contrefaites. Tout à l'heure, les 20 autres sites de destruction, partout en France, prendront le relais.

En ce 5 novembre 2015, plusieurs centaines de milliers de contrefaçons seront ainsi détruites, issues des saisies douanières des derniers mois.

Car même à bas bruit, sans forcément faire les gros titres, le trafic est toujours actif et protéiforme. Vous l'avez vu avec les échantillons que nous venons de présenter, la contrefaçon touche tous les domaines, toutes les catégories de produits, des médicaments aux jouets, des vêtements aux gadgets, en passant par l'électronique, la maroquinerie et même l'agroalimentaire. C'est précisément pour cette raison que ce phénomène est dangereux.

La contrefaçon constitue en effet une grave menace, non seulement pour l'économie et l'emploi, mais aussi et surtout pour la santé, car elle touche des marchandises que nous utilisons tous au quotidien.

Face à ce fléau, l'événement d'aujourd'hui répond à trois objectifs, essentiels et complémentaires. Il s'agit de

- rappeler les dangers de la contrefaçon et les précautions que le consommateur doit prendre pour ne pas être trompé et ne pas encourager ce trafic;
- montrer les avancées majeures en matière de lutte contre la contrefaçon et les ambitions du Gouvernement pour aller plus loin;
- rendre hommage à la mobilisation des acteurs et bien sûr des services douaniers, dont je salue la qualité du travail et le dévouement.

Je voudrais entamer mon propos par un appel à la vigilance des consommateurs. Il en est de la contrefaçon comme de la conduite automobile, le danger vient avant tout de celui qui tient le volant, en l'occurrence de celui qui tient le porte-monnaie.

Il y a des faussaires parce qu'il y a des acheteurs de contrefaçons. Hélas, bien souvent, les consommateurs ne le font pas consciemment et surtout ils en sont les premières victimes. Un exemple : nous sommes à quelques semaines des fêtes de fin d'année, un jouet qui usurpe la norme CE représente un danger réel pour ses jeunes utilisateurs. Autre exemple : un médicament contrefait dissimule sa composition réelle et les substances dont il est vraiment composé, sans que le consommateur puisse savoir si elles sont nocives ou non.



Pour autant ceci n'est pas une fatalité. Mon propos n'est pas d'être anxiogène. Il est au contraire d'en appeler à la responsabilité. Une réduction de prix manifestement anormale, des descriptifs succincts, des provenances douteuses... autant d'éléments qui doivent susciter la vigilance de l'acheteur car ils éveilleront immanquablement le soupçon du douanier. Avec le développement croissant du e-commerce, la lutte contre la contrefaçon sur internet prend en effet chaque année une part plus importante dans l'activité douanière : ainsi par exemple, depuis janvier, le fret postal et le fret express représentent plus de 65 % des constatations douanières, contre 43 % sur l'ensemble de l'année 2014. Les médicaments occupent toujours une part inquiétante des saisies effectuées cette année et constituent, en volume, la première catégorie de marchandises contrefaites saisies.

Si les accessoires personnels, les vêtements et les produits technologiques - surtout dans le secteur de la téléphonie – restent très nombreux parmi les articles saisis par la douane fin 2014 et début 2015, on note aussi une augmentation des contrefaçons de produits d'hygiène et de produits de soins corporels (crèmes, shampoings, parfums...).

Les saisies de contrefaçons de produits alimentaires sont également à signaler, avec notamment une saisie record en juillet dernier dans un entrepôt francilien de 43 tonnes de café contrefaisant une grande marque française, soit 174 000 paquets de café, représentant 7 millions de tasses!

Les consignes de prudence à l'égard de nos concitoyens devaient être rappelées mais elles ne sauraient résumer la politique publique de lutte contre la contrefaçon. Contre des réseaux organisés, la mobilisation de l'Etat et de son administration est indispensable.

C'est pourquoi le cadre juridique d'intervention de la douane a été totalement rénové ces deux dernières années pour renforcer ses moyens.

À l'échelle européenne, un nouveau règlement est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2014. Il modernise la procédure de retenue pour les marchandises interceptées en frontière tierce et élargit le champ d'intervention de la douane à tous les droits de propriété intellectuelle. Il harmonise par ailleurs les pratiques dans l'UE et simplifie les procédures tout en garantissant une meilleure protection des parties prenantes.

À l'échelle nationale, la loi du 11 mars 2014 et son décret d'application d'avril 2015 ont également renforcé le dispositif national applicable aux marchandises de statut européen – c'est-à-dire déjà dédounées dans un autre Etat membre – et qui circulent ou sont détenues sur notre territoire. Les diverses mesures prévues élargissent les procédures et pouvoirs de contrôle à l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (DPI).

Ces nouvelles mesures permettent à la douane d'être plus efficace.

Le Gouvernement est également totalement engagé dans les actions européennes et internationales visant à mieux protéger la propriété intellectuelle et lutter contre la contrefaçon.

Depuis plus de deux ans, la France participe aux travaux sur un projet de réforme européenne tendant à faciliter l'accès aux marques et à améliorer les conditions permettant aux entreprises d'innover et de bénéficier d'une protection plus efficace contre les contrefaçons. Dans ce cadre, la France s'est battue pour dépasser la décision Nokia-Philips de la Cour de Justice de l'Union européenne du 1er décembre 2011 rendant pratiquement impossibles les interceptions de



marchandises en transit sur le territoire européen auparavant en vigueur. La négociation conduite par les autorités françaises devrait permettre de rétablir cette capacité d'interception dans un texte à paraître d'ici la fin de l'année.

Après avoir évoqué le consommateur et les autorités nationales, je souhaite évoquer nos partenaires, ces autres maillons de la chaîne de lutte contre la contrefaçon. C'est la coopération des industriels, des services de renseignement, des services d'intervention, de la justice qui permet de démanteler les réseaux et les filières.

Je veux saluer tous ces partenaires : le Comité Colbert, l'Union des fabricants – dont la directrice générale est à nos côtés –, l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), le comité national anti-contrefaçon (CNAC) – dont je salue la coordinatrice – mais aussi La Poste – le président directeur général nous fait l'amitié de sa présence également –, les représentants de l'autorité judiciaire et bien sûr les représentants des entreprises.

Je me félicite que nos partenariats se renforcent et s'élargissent. Je me réjouis tout particulièrement des discussions sur le point d'aboutir avec les expressistes qui nous permettront de compléter encore notre dispositif et de toujours mieux protéger nos concitoyens. Je vous en reparlerai très prochainement.

Il nous manque encore trop souvent autour de la table les opérateurs du commerce en ligne dont je souhaite qu'ils s'associent pleinement aux efforts des pouvoirs publics pour renforcer encore notre mobilisation commune contre la fraude et les trafics.

Les partenariats sont aussi internationaux puisque nous coopérons efficacement avec l'Office de lutte anti-fraude (OLAF), INTERPOL et EUROPOL. Ensemble, nous procédons à des échanges de renseignements et participons à des opérations conjointes, notamment dans le domaine des faux médicaments ou des produits alimentaires.

Avant de conclure, je voudrais profiter en effet de ma présence en Seine-Saint-Denis ce matin, à moins de trois semaines de l'ouverture de la COP21, pour rappeler la contribution importante de la douane à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce n'est pas l'objet stricto sensu de mon déplacement aujourd'hui mais je souhaite en dire un mot car seule la mobilisation de l'ensemble des acteurs, dans ses domaines de compétences, chacun à l'échelle qui est la sienne, permettra de contenir le réchauffement planétaire et préserver notre avenir et celui de nos enfants. La douane y prend sa part.

Celle-ci prend plusieurs formes dont la première est le recouvrement et le contrôle de la fiscalité dite « verte ». Ainsi la fiscalité environnementale traduit le principe « pollueur – payeur » inscrit en 2004 dans la Charte de l'environnement. Elle inclut la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et ses six composantes couvrant chacune une source d'externalités négatives. En 2014, cette taxe a rapporté 772 millions d'euros au budget de l'Etat.

La fiscalité énergétique quant à elle porte sur la consommation de diverses ressources énergétiques. La seule TICPE représente à ce titre 36 milliards d'euros perçus en 2014.

Mais le rôle de la douane dépasse largement la question fiscale. Notre administration joue en effet un rôle important de préservation de la diversité, en luttant contre la pêche illégale mais aussi en participant au respect de la convention de Washington. Cette convention internationale identifie les



espèces animales et végétales dont la commercialisation est interdite au titre de la protection des espèces menacées. Sur les trois dernières années, la douane française a réalisé une moyenne d'environ 550 contentieux par an relatifs à cette réglementation. Les saisies réalisées à ces occasions – ivoire, écailles pangolin, etc... – font également l'objet de destructions, même si elles ne sont pas incluses à notre événement d'aujourd'hui.

Enfin, les services douaniers constituent un rempart important contre toutes les pollutions et matières dangereuses tant pour l'homme que pour l'environnement. Ce sont par exemple nos moyens nautiques qui participent au dispositif POLMAR de surveillance de la pollution maritime. Ce sont aussi nos agents qui contrôlent les restrictions à l'importation sur les produits chimiques tristement célèbres dont les risques sont connus : les phtalates dans les jouets, les métaux dans la bijouterie fantaisie ou le bisphénol A dans les biberons.

Je pourrais également citer les produits phytosanitaires qui font l'objet d'une surveillance renforcée tant pour leur effet polluant sur les sols et dans l'air que pour les dangers qu'ils représentent pour la santé publique. Autant d'enjeux sur lesquels la douane est un bouclier précieux pour nous tous et pour la planète.

Pour conclure, je veux remercier de leur accueil et de leurs présentations les équipes du bureau d'Aulnay-sous-Bois ainsi que leurs directeur régional et interrégional. Plus largement, je veux saluer la mobilisation et l'implication des agents des douanes qui interviennent au-delà de la contrefaçon en luttant contre les trafics de stupéfiants, tabacs de contrebande, les trafics d'armes ou encore la fraude fiscale. La douane est mobilisée sur tous ces fronts qui sont autant de visages du financement du terrorisme.

Les articles détruits aujourd'hui partout en France témoignent de la vigilance de la douane en tout point du territoire, dans les ports et les aéroports, sur les routes et dans les locaux des entreprises. Le Gouvernement veillera à ce qu'elle poursuive toujours aussi efficacement son action au bénéfice de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.